

Pétitions

Des voix: D'accord.

M. Arseneault: Madame la Présidente, je désire vous remercier, ainsi que mes collègues, pour m'avoir donné l'occasion de présenter ce projet de loi qui a pour but de modifier le nom de ma circonscription de Restigouche en y ajoutant le nom de Chaleur.

La raison qui me pousse à présenter ce projet de loi est fort simple. Le nom de Restigouche ne représente pas adéquatement ma circonscription; il dénote la rivière Restigouche et le comté de Restigouche. Mais, malheureusement, il ignore la région de Chaleur.

Madame la Présidente, le rôle du député est de représenter toute sa circonscription devant le Parlement canadien, et je crois que le changement proposé dans ce projet de loi aura pour effet la création d'un nom qui reflétera, d'une façon plus adéquate, toutes les régions de ma circonscription.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

REPORT DES VOTES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les partis en vue de permettre aux députés d'aller à la partie de campagne du Président. Il devrait y avoir consentement unanime, je crois, pour que je propose la motion suivante tout de suite et sans débat:

Que tout vote par appel nominal demandé aujourd'hui soit différé à 18 heures, le lundi 19 juin 1989.

Le gouvernement se propose de mettre en délibération uniquement les deux projets de loi qui figurent dans l'ordre projeté des travaux, soit le projet de loi C-11, dont se poursuit la troisième lecture, et le projet de loi C-10, qui en est à l'étape de la deuxième lecture.

• (1530)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, nous approuvons certes la motion, quoique nous ne la croyons pas nécessaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition signée par une cinquantaine de citoyens de diverses localités de l'Ontario, qui font notamment remarquer que la déréglementation fédérale du transport aérien pour les voyageurs a fait ressortir la nécessité de prévoir un autre service de transport sûr, pratique, économique, rapide et écologiquement sûr.

Ils prient le Parlement d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans les régions du pays où le train peut offrir une solution de rechange vraiment rapide, économique, sûre, pratique, écologiquement sûre et non énergivore.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens qui estiment que les services de VIA Rail, surtout les services des trains qui circulent dans le corridor Québec-Windsor, constituent un aspect important du réseau de transport.

Ils demandent au gouvernement de reconnaître la nécessité du service ferroviaire et de l'offrir à tous les Canadiens en général.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'interviens moi aussi pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs habitants de la ville de Windsor, en Ontario.